



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MAI 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 mai 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 juin 2010

REMISE MATINALE DU COURRIER PAR LA
POSTE - AVENANT À LA CONVENTION DE
PRESTATIONS AVEC LE SEV - CONTRATS
AVEC LA POSTE

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 09 juin 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Patrick DELAUNAY -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Bernard JOURDAIN donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Michel PAILLEY

Excusés :

Adjoints :

Mme Chantal BARRE -

SECRETARIAT GENERAL

**REMISE MATINALE DU COURRIER PAR LA POSTE - AVENANT À
LA CONVENTION DE PRESTATIONS AVEC LE SEV - CONTRATS
AVEC LA POSTE**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

Le service courrier de la mairie assure la gestion du courrier « arrivé » et « départ » pour les services municipaux, le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV), et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Les horaires de réception et d'envoi du courrier sur le site de relevage actuel (rue Ernest Pérochon) vont être réduits le matin et le soir. Les nouveaux horaires ne permettent plus au service courrier de traiter l'information dans le respect des délais.

La Ville de Niort, le CCAS, le SEV ont donc retenu l'option « remise matinale du courrier ». Les services de La Poste viendraient déposer le courrier de ces deux boîtes postales au service courrier de la Mairie, le matin uniquement.

La Ville de Niort et le CCAS ayant la même boîte postale, un contrat unique sera signé avec La Poste. Il est donc proposé de souscrire avec La Poste un contrat pour remise matinale du courrier.

Le SEV signera directement le contrat de remise matinale avec La poste. En revanche, il convient de modifier, par avenant, la convention approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 22 décembre 2006 concernant la mise à disposition par la Ville des moyens matériels et humains pour aider le Syndicat des Eaux du Vivier (SEV) dans la gestion du courrier et des activités de reprographie. En effet, ce n'est plus le service courrier qui ira chercher le courrier entrant du SEV à La Poste mais les services postaux qui le déposeront au service courrier de la Ville, en application du contrat de remise matinale du courrier. Ce dernier se chargera de l'acheminer dans les locaux administratifs du SEV.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°1 à la convention de service administration générale avec le Syndicat des Eaux du Vivier, et autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ;
- Approuver et autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le contrat de remise matinale du courrier avec La Poste ainsi que son avenant d'application.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD